



des programmes de formation à l'intention des pêcheurs et se charge de projets de relèvement des connaissances techniques.

Les pêcheurs et l'industrie de la pêche peuvent bénéficier de prêts accordés par la Prince Edward Island Lending Authority, société de la Couronne créée en 1969 et habilitée à avancer des fonds aux secteurs de la pêche, de l'industrie, du tourisme et de l'agriculture. Quant à la pêche en eau douce, elle relève au niveau provincial de la Division des pêches et de la faune du ministère de l'Environnement et du Tourisme.

Nouvelle-Écosse. L'industrie de la pêche occupe une place importante dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. La valeur du poisson au débarquement se chiffrait à environ \$92 millions en 1975, tandis que la valeur marchande était de l'ordre de \$225 millions. Le revenu annuel des ménages provenant de la pêche, y compris des activités connexes comme la construction et réparation de navires et la fabrication d'engins, se situe aux alentours de \$240 millions. Les produits de la pêche interviennent pour plus de 20% des exportations de la Nouvelle-Écosse. L'industrie emploie plus de 11,500 pêcheurs et 4,500 ouvriers et compte 191 usines de conditionnement du poisson en activité.

Le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse s'occupe de presque tous les aspects de l'industrie de la pêche et participe à l'élaboration d'un certain nombre de politiques et programmes institués et administrés par le gouvernement fédéral.

Les efforts du ministère portent surtout sur le développement de l'industrie et des ressources, la formation et les services sur place. La Division du développement industriel est chargée des programmes relatifs aux bateaux de pêche, au matériel et à l'outillage, aux ports et aux quais, aux installations portuaires et aux usines de conditionnement. Elle s'occupe de l'équipement et des installations liés à la pêche proprement dite, à la manutention, au conditionnement et à la commercialisation du poisson et des produits du poisson. Elle fournit